



Le petit journal de Valezan

Les dossiers sérieux et la fête !

Quelques informations en bref sur les dossiers en cours :

Après quelques jours de congés de l'entreprise, les travaux vont reprendre pour finir les collecteurs qui conduiront à la future station d'épuration.

L'appel d'offre pour l'éclairage public est lancé et les travaux de câblage et de pose devraient pouvoir avoir lieu cet automne pour le bas du village.

L'appel d'offre pour les travaux de la station d'épuration sera lancé cet automne pour un début des travaux au printemps prochain.

L'attribution de la délégation de service public pour l'auberge suit son cours : la commission compétente va recevoir les candidats.

Une enquête publique va être ouverte pour le périmètre de sécurité du captage de la source de la Tuerna (voir détails plus loin).

La fête de l'Alpage

A l'initiative des agriculteurs qui souhaitent faire découvrir à tous les alpages de Valezan, une fête de l'alpage va être organisée le samedi 6 septembre à la « Belle Montagne », derrière le Cormet d'Arêches.

Pour participer à cette fête il faut simplement s'inscrire avant le 30 août en mairie, participer au repas en apportant à boire et à manger (entrée ou dessert, les alpagistes se chargeant de la viande). Un rendez-vous pour le covoiturage est prévu à 11h sur le parking central de Valezan.

Bonne rentrée à tous

*Pour le Conseil Municipal ,
Véronique Gensac
le 25/08/08*

Enquête publique

La direction départementale des affaires sanitaires et sociales ayant examiné le dossier pour le périmètre de sécurité relatif au captage de la source de la Tuerna, l'enquête publique va pouvoir avoir lieu. Elle se déroulera du 2 septembre au 1er octobre. Le dossier est consultable en mairie et le commissaire enquêteur tiendra des permanences le mardi 2/9 de 8h30 à 10h30, les mercredis 17/9 et 1/10 de 15h à 17h.

Route départementale 86

Après l'accident mortel du début de l'été, des habitants de Picolard se sont adressés à la commune pour que la sécurité de cette partie de route soit améliorée. Le conseil a fait part de son émotion et envoyé aux élus concernés du Conseil Général une lettre pour s'associer à leur demande.

Notre commune n'est pas une poubelle !

Une machine à laver la vaisselle déposée sur le bas côté de la route des vignes, des écrans d'ordinateurs et des objets divers laissés à côté des bacs poubelles,...Ce sont quelques exemples d'incivilités plutôt décourageants !

Et pourtant, la communauté de communes fait des efforts dans notre canton : organisation du ramassage des déchets encombrants en porte à porte : le dernier a eu lieu le 5 juin 2008, un autre sera organisé cet automne, ouverture de la déchetterie sur des plages horaires larges.

Faut-il rappeler que la commune ne dispose que d'un agent technique (et encore pas pour la période d'hiver), aidé par un jeune pendant les congés d'été ? Qu'il a beaucoup de tâches nettement plus utiles à accomplir !

Nous espérons que vous saurez respecter son travail et aussi le cachet de notre village qui n'a pas vocation à devenir un dépotoir ! Désolés de ce rappel qui ne concerne qu'une petite minorité de personnes heureusement.

Horaires d'été de la déchetterie

Lundi, mardi, mercredi, vendredi de 13h30 à 17h30

Samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

Sont acceptés : papiers, cartons, encombrants, ferraille, végétaux, huile de vidange, gravats en petite quantité.

Service gratuit pour les particuliers.

Natura 2000

Monsieur Bruno Bletton animera une réunion **le mercredi 10 à 18h, à la salle polyvalente** pour présenter un projet d'extension de la zone Natura 2000 sur le territoire du Versant du Soleil et en particulier sur notre commune.

Toutes les personnes intéressées sont bien sûr invitées à participer à cette réunion.

Rappels

Vente d'enveloppes

Pour faire partager l'image de notre village, sont en vente à la mairie, au tarif de 70 centimes, des enveloppes pré-timbrées avec une photo de Valezan.

Bibliothèque

La commune vient de renouveler sa convention pour le prêt de livres. Un service de prêt de livres existe donc dans la commune : il suffit de demander les renseignements en mairie.